



Commissariat aux Comptes  
Expertise Comptable  
Conseil en fiscalité des entreprises  
Gestion sociale  
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : [contact@kpmg.nc](mailto:contact@kpmg.nc)

Immeuble Koneva  
3 rue Ernest Massoubre  
Baie de l'Orphelinat  
BP 2232 - 98846 Nouméa  
Nouvelle-Calédonie

**Chambre de Commerce, d'Industrie, des  
Métiers et de l'Agriculture de Wallis &  
Futuna (« CCIMA W&F »)**

**Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels**  
Exercice clos le 31 décembre 2019

CCIMA W&F  
BP 457 – Mata Utu – 98600 Wallis  
*Ce rapport contient 15 pages*

© KPMG Audit SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en Nouvelle-Calédonie,  
membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 96 B 457 358 | Ridet 457 358 001

Associés :

Thierry Granier  
Jacques Le Maitre  
Lan Nguyen

Stéphanie Bourgoïn  
Romain Chomiki  
Chloé Duquesne



Commissariat aux Comptes  
Expertise Comptable  
Conseil en fiscalité des entreprises  
Gestion sociale  
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva  
3 rue Ernest Massoubre  
Baie de l'Orphelinat  
BP 2232 - 98846 Nouméa  
Nouvelle-Calédonie

## CCIMA W&F

Siège social : BP 457 – Mata Utu – 98600 Wallis

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres consulaires,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la délibération n°02/CCIMA/2020 du 17 avril 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture de Wallis & Futuna (« CCIMA W&F ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 « Principes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les corrections d'erreur relatives à la comptabilisation des subventions d'exploitation et à la neutralisation des investissements.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons vérifié que les modalités retenues pour la comptabilisation des subventions d'exploitation, et notamment l'estimation du report en fonds dédiés, décrites dans la note 2 « Principes comptables » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes à la doctrine comptable, et ont été correctement appliquées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Commission des finances et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres consulaires.



### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nouméa, le 17 septembre 2020

KPMG Audit



Jacques Le Maître  
Associé

# CCIMA WALLIS ET FUTUNA

## ETATS FINANCIERS

Pour l'exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

(Exprimés en F.CFP)

## SOMMAIRE

	Pages
BILAN .....	01 - 02
COMPTE DE RESULTAT .....	03 - 04
ANNEXE .....	05 - 09

## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Francs	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	110 000	32 033	77 967	60 000	17 967	29.95
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	5 188 311	952 246	4 236 065	4 143 589	92 476	2.23
	Autres immobilisations corporelles	17 478 050	4 471 789	13 006 261	6 693 999	6 312 262	94.30
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	22 776 361	5 456 068	17 320 293	10 897 588	6 422 705	58.94	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	1 363 788		1 363 788		1 363 788	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	780 899		780 899		780 899	
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	3 674 483		3 674 483		3 674 483	
	Autres créances	61 859 286		61 859 286	4 005 551	57 853 735	NS
Capital souscrit - appelé, non versé							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	7 404 397		7 404 397	8 515 444	1 111 047	13.05
	Charges constatées d'avance (3)	300 000		300 000	600 000	300 000	50.00
	<b>Total III</b>	75 382 853		75 382 853	13 120 995	62 261 858	474.52
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				1 712 101	1 712 101	100.00
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	98 159 214	5 456 068	92 703 146	25 730 684	66 972 462	260.28	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an



## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Francs	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	7 409 657	8 262 274	852 617	10.32
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	5 527 977	852 617	4 675 360	548.35
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées		8 075 379	8 075 379	100.00	
<b>Total I</b>	1 881 680	15 485 036	13 603 356	87.85	
<b>FONDS DEDIÉS</b>	Produit des émissions de titres participatifs Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	18 723 834		18 723 834	
	<b>Total II</b>	18 723 834		18 723 834	
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 162 031	2 460 019	1 702 012	69.19	
Dettes fiscales et sociales	5 951 815	7 170 327	1 218 512	16.99	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	124 500	180 400	55 900	30.99	
Autres dettes		434 902	434 902	100.00	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)	61 859 286		61 859 286	
	<b>Total IV</b>	72 097 632	10 245 648	61 851 984	603.69
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	92 703 146	25 730 684	66 972 462	260.28

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

72 097 632

10 245 648



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018	12	Francs	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
<b>Chiffre d'affaires NET</b>							
Production stockée							
Impôts, droits et taxes			56 191 768			56 191 768	
Subventions d'exploitation			42 976 969			42 976 969	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 680 134			3 680 134	
Autres produits			3 253 190	64 450 622		61 197 432	94.95
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			106 102 061	64 450 622		41 651 439	64.63
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 660 887	897 808		2 763 079	307.76
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 363 788			1 363 788	
Autres achats et charges externes *			56 571 777	31 235 738		25 336 039	81.11
Impôts, taxes et versements assimilés			528 604	729 673		201 069	27.56
Salaires et traitements			29 858 469	18 359 023		11 499 446	62.64
Charges sociales			5 319 573	3 356 556		1 963 017	58.48
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 816 327	639 741		4 176 586	652.86
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges (dont engagements à réaliser sur fonds dédiés)			23 123 834	12 175 379		10 948 455	89.92
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			122 515 683	67 393 918		55 121 765	81.79
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			16 413 622	2 943 296		13 470 326	457.66
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Francs	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		13 200			13 200	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		13 200			13 200	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		13 200			13 200	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		16 426 822		2 943 296	13 483 526	458.11
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		18 181 632		2 504 919	15 676 713	625.84
Produits exceptionnels sur opérations en capital				400 000	400 000	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>		18 181 632		2 904 919	15 276 713	525.89
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 282 787		814 240	6 468 547	794.43
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>		7 282 787		814 240	6 468 547	794.43
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		10 898 845		2 090 679	8 808 166	421.31
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		124 283 693		67 355 541	56 928 152	84.52
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		129 811 670		68 208 158	61 603 512	90.32
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		5 527 977		852 617	4 675 360	548.35

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

**Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture  
(CCIMA) des îles Wallis et Futuna**

\*\*\*\*

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS**

Pour l'exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

(Exprimée en F.CFP)

**NOTE 01 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE**

La Chambre est constituée d'adhérents ayant une activité dans les domaines du commerce et de l'industrie, des métiers de l'artisanat et de l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elle constitue auprès des pouvoirs publics l'organe représentatif des intérêts généraux de ces trois secteurs d'activités dans le Territoire.

La Chambre a son siège à Mata-Utu (Wallis). Sa circonscription s'étend sur l'ensemble du Territoire des îles Wallis et Futuna.

La Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture a le statut d'établissement public territorial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

**NOTE 02 - PRINCIPES COMPTABLES**

Les règles générales appliquées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels résultent des dispositions du plan comptable général.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent, **à l'exception des points présentés ci-après concernant la comptabilisation des subventions et des investissements.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Correction d'erreur concernant la comptabilisation des subventions :**

Jusqu'à la clôture 2018, les subventions d'exploitation étaient comptabilisées à réception des sommes perçues et non en fonction de leur date d'octroi. Une correction d'erreur a été comptabilisée à ce titre au cours de l'exercice 2019, les subventions d'exploitation étant désormais comptabilisées dès qu'elles sont octroyées.

De plus, pour les subventions encaissées, les dépenses non engagées sont désormais comptabilisées en "engagements à réaliser sur fonds dédiés".

Cela a conduit à la comptabilisation au bilan d'un solde de subventions à recevoir pour 61,9 MF ("produits constatés d'avance" en parallèle) à fin 2019, ainsi que d'un solde de "fonds dédiés sur subventions d'exploitation" de 18,7 MF (charges d'exploitation en contrepartie - "engagements à réaliser sur fonds dédiés").

**Correction d'erreur concernant la neutralisation des investissements :**

Jusqu'à la clôture 2018, les investissements de l'exercice étaient neutralisés par un compte de subvention d'investissement au passif de la CCIMA (comptes #6581xx & 7581xx au compte de résultat).

Une correction d'erreur a été comptabilisée à ce titre au cours de l'exercice 2019 pour corriger cette approche erronée.

Pour rappel, les investissements se sont élevés à 8 MF en 2018 (neutralisation par un compte de produit et une subvention d'investissement), et à 11,2 MF en 2019 (pas de neutralisation).



## 1°) Tableau récapitulatif

Les variations des valeurs brutes et des amortissements cumulés s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31.12.2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Concessions & droits (immobilisations incorporelles)	75 000	35 000		110 000
Matériel et outillage industriel	388 909	124 500		513 409
Agencement & aménagement	3 781 870	893 032		4 674 902
Matériel de transport	5 490 000	8 130 000		13 620 000
Matériel et informatique	349 800	1 524 800		1 874 600
Mobilier de bureau	1 451 750	531 700		1 983 450
Immobilisations en cours				-
<b>Total</b>	<b>11 537 329</b>	<b>11 239 032</b>	<b>0</b>	<b>22 776 361</b>
	=====	=====	=====	=====
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31.12.2019</b>
Concessions & droits (immobilisations incorporelles)	15 000	17 033		32 033
Matériel et outillage industriel	27 190	78 532		105 722
Agencement & aménagement		846 524		846 524
Matériel de transport	502 172	3 223 814		3 725 986
Matériel et informatique		287 104		287 104
Mobilier de bureau	95 379	363 320		458 699
<b>Total</b>	<b>639 741</b>	<b>4 816 327</b>	<b>0</b>	<b>5 456 068</b>
	=====	=====	=====	=====

## 2°) Valeur brute des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan au coût d'acquisition.

## 3°) Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

## Concessions &amp; droits (immobilisations incorporelles)

Matériel et outillage industriel	:	5	Ans
Agencement & aménagement	:	5	Ans
Matériel de transport	:	5	Ans
Matériel et informatique	:	5	Ans
Mobilier de bureau	:	5	Ans



**NOTE 04 - STOCKS ET EN COURS**

Les stocks sont évalués au coût moyen unitaire pondéré.  
 Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat.  
 Une dépréciation est comptabilisée lorsque le coût d'entrée est inférieur à leur valeur actuelle.

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Stock de semences	1 363 788	
<b>Total</b>	<b>1 363 788</b>	<b>0</b>

**NOTE 05 - CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Clients	3 674 483	
Clients douteux		
Factures à établir		
<b>Sous-total</b>	<b>3 674 483</b>	<b>0</b>
Dépréciation des clients douteux		
<b>Total</b>	<b>3 674 483</b>	<b>0</b>

**NOTE 06 - AUTRES CREANCES**

Elles se détaillent comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Subventions à recevoir	61 859 286	2 156 342
Fournisseurs débiteurs	780 899	
Créances diverses		1 849 209
<b>Total</b>	<b>62 640 185</b>	<b>4 005 551</b>

**NOTE 07 - DISPONIBILITES**

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
BWF	8 511 194	7 402 118
Caisse	4 250	2 279
<b>Total</b>	<b>8 515 444</b>	<b>7 404 397</b>

**NOTE 08 - FONDS PROPRES**

Les principales acquisitions de l'exercice concernent l'acquisition de parts dans la SCP SI 10 dans le cadre de la  
Cette rubrique a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31.12.2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Report à nouveau	8 262 274		852 617	7 409 657
Résultat de l'exercice	(852 617)	(5 527 977)	(852 617)	(5 527 977)
Provisions réglementées sur immobilisations (1)	8 075 379		8 075 379	0
<b>Total</b>	<b>15 485 036</b>	<b>(5 527 977)</b>	<b>8 075 379</b>	<b>1 881 680</b>
	=====	=====	=====	=====

(1) : en lien avec la neutralisation des investissements de l'exercice jusqu'en 2018 (Cf. Note 2 - Principes comptables)

**NOTE 09 - DETTES**

Le total des dettes est de 10 238 346 F et toutes les dettes sont exigibles à moins d'un an.

**NOTE 10 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2018	31.12.2019
Fournisseurs	2 460 019	2 912 031
Factures non parvenues		1 250 000
<b>Total</b>	<b>2 460 019</b>	<b>4 162 031</b>
	=====	=====

**NOTE 11 - DETTES FISCALES ET SOCIALES**

Elles se récapitulent comme suit :

	31.12.2018	31.12.2019
Personnel - Rémunérations dues		144 537
Congés payés		1 848 397
Sécurité sociale	465 418	3 958 881
Subventions accordées	6 704 909	
<b>Total</b>	<b>7 170 327</b>	<b>5 951 815</b>
	=====	=====

## NOTE 12 - SUBVENTIONS

Nature de la convention	Tiers payeur	Montant total octroyé	Subventions encaissées		Dépenses réalisées		Montant des fonds dédiés	Produits à recevoir
			2 018	2 019	2 018	2 019		
Equipement de l'antenne à Futuna	CCT	9 045 889	0	5 521 294	0	1 989 943	3 531 351	9 299 164
Construction de deux marchés à Futuna		14 820 459	0	9 045 890	0	0	9 045 890	
Extension du marché	Ministère de l'agriculture	26 252 983	2 625 298	0	1 260 000	0	1 365 298	23 627 685
Installation des jeunes agriculteurs	Ministère de l'agriculture	2 369 433	0	2 124 105	0	871 500	1 252 605	245 328
Groupements Initiative Jeunesse	DSA	1 500 000	0	1 500 000	7 012 817	16 444 173	3 409 358	0
Groupements Initiative Jeunesse	DSA	1 500 000	1 200 000	300 000				0
Groupements Initiative Jeunesse	Ministère de l'agriculture	52 494 988	0	23 866 348				28 628 640
Culture de pommes de terre	Ministère de l'agriculture	177 800	0	119 332	0	0	119 332	58 468
Déplacement d'une délégation	Assemblée territoriale	500 000	0	500 000	500 000	0	0	0
		<b>108 661 553</b>	<b>3 825 298</b>	<b>42 976 969</b>	<b>8 772 817</b>	<b>19 305 616</b>	<b>18 723 834</b>	<b>61 859 286</b>